

N° DEL 2019.12.18/206

Thème: TRAVAUX 9

Objet: Aménagement de l'avenue Adrien Daurelle - Tranche 1 -Demandes de subventions.

Convocation:

Date: 12/12/2019

Affichage: 12/12/2019

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

29

Nombre de suffrages

exprimés :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019



Le mercredi 18 décembre 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents:

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés:

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;

Absents excusés:

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur: FROMM Gérard

L'avenue Adrien Daurelle est l'unique accès routier à l'hôpital de Briançon. Elle dessert également plusieurs immeubles de logements, les pompes funèbres intercommunales et leur centre funéraire, l'Etoile des Neiges, l'école d'infirmières (IFSI) et des maisons individuelles.

L'état du revêtement de chaussée est très dégradé, aucun trottoir n'existe pour matérialiser et protéger les itinéraires piétons, les arrêts de bus ne sont pas conformes vis-à-vis de la réglementation sur l'accessibilité, l'éclairage public est vétuste et le stationnement y est anarchique et localement abusif.

Le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales y a été construit en 2012, le réseau de chaleur en 2018 et le réseau d'eau potable a été rénové sur la partie basse uniquement en 2018 et 2019. La SPL Eau Services Haute Durance (ESHD) a programmé de terminer cette rénovation du réseau d'eau potable sur la partie haute en 2020, pour le compte de la commune.

En parallèle de cette dernière étape de réfection des réseaux souterrains, il est envisagé d'entamer l'aménagement de cette voie sur sa partie basse en 2020, entre l'avenue du Professeur Forgues et le centre funéraire. Cela consisterait à créer des trottoirs, à mettre en accessibilité les arrêts de bus, à organiser le stationnement, à reprendre les revêtements de chaussée, à améliorer la collecte des eaux de ruissellement, à rénover les traversées des canaux d'arrosage et à moderniser le matériel d'éclairage public selon notre schéma directeur d'aménagement lumière.

Le coût de cette première tranche de travaux est estimé à 400 000 € HT. La dépense subventionnable au titre de la DETR (hors travaux de chaussée) est estimée à 250 000 € HT.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

État (DETR - 40% de 250 000 €)

100 000,00€

Autofinancement

300 000,00€

Total

400 000,00€

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 26 CONTRE: 0

ABSTENTION: 6 (GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE

Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 9 DEL 2019.12.18/206

PUBLIÉ LE 1 9 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation Le Directeur général des services, Éric DIBORS AND LES PROPERTIES DE LA CONTROL DE

